

Convocation du Conseil Municipal.

Les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, à 7 heures du matin, le Dimanche,
à l'heure d'août.

Session ordinaire d'août.

Objet de la Séance

1. Aliénation amiable d'un terrain communal au Chêne-Creux.
2. Etablissement d'une mosquée à Brientemout.
3. Puits de la Blanche.
4. Courrier de famille.
5. Communications diverses.

Rezé, le 29 Juillet 1906

Le Maire,

L. Bouvier

Session ordinaire d'août

Séance du 5 août 1906

L'an mil neuf cent six, le cinq du mois d'août à
7 heures ½ du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Rezé étant
convocé par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. Sauvestre, Maire,
pour la session ordinaire d'août.

Présents : M. Sauvestre, Clouey, Lemarle, Rambaud,
Vallat, Henri Gendre, Artaud, Roche, Loizeau, Lancelot Félix,
Bouvier, Garay, Dailland, Bahuaud, Pichy, Babonneau,
Gauthier & Péneau.

Absents : Fauguet, Béreau, Vigier, valablement excusés
Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884.

Il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans
le sein du Conseil, M. Rambaud ayant obtenu la majorité
des suffrages et été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a
acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans
observation.

Aliénation amiable d'un terrain communal au Chêne-Creux. - M. le Maire communique

à l'assemblée le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé le 8 juillet 1906 par M. Bazil commissaire délégué à cet effet sur le projet d'aliénation amiable d'une parcelle de terrain communal au chêne-Creux; il donne lecture d'une déclaration collective de plusieurs habitants, propriétaires du village du chêne-Creux protestant contre la vente de cette parcelle de terrain au sieur Hulot, maître-maçon au dit lieu, et de l'avoir espionnée par le commissaire enquêteur, lequel est favorable au projet dans sa présente. Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil, après avoir examiné et discuté les motifs d'opposition invoqués par plusieurs habitants propriétaires au chêne-Creux contre la vente de cette parcelle de terrains, a voté l'avoir approuvée, en faveur du projet d'aliénation, par M. Bazil Commissaire-Enquêteur. Attendue que, déjà même, plusieurs parcelles de terrains, comme nous, ont été acquises par quelques uns des protestataires, et que la vente de cette parcelle ne peut gêner ni les étangs ni les chemins du

Par ces motifs :

Le Conseil décide la vente de ce terrain au sieur Hulot maître-maçon au chêne-Creux, moyennant le prix de 1,25 le mètre carré, et la construction d'un aqueduc dans le prolongement de la rue Flanoy.

Etablissement d'une morgue à Trentemoult. - M. le Maire donne lecture au conseil d'une pétition d'un nombre considérable d'habitants de Trentemoult, demandant à ce que l'emplacement de la morgue projetée soit changé étant au centre d'une agglomération. -

La commune n'ayant pas d'endroit en vue pour établir cette construction, le conseil décide l'abandonnement du projet. Fourniture de

la municipalité s'entendra avec la commission des Pompiers Funéraires pour transporter les corps de Trentemoult ou d'un autre point de la commune le long de la route principale.

Puits de la Blanche. - Le conseil municipal après lecture d'une lettre de M. Chalet ayant rejette cette question, attendue que la procédure de partage et de licitation avec 3 ou 4 avans entraînerait la commune dans des frais pouvant s'élever à 5 ou 6 francs, dépasant alors l'intérêt principal du litige. Allée de la G.
Construction d'un puits public. - La proposition de M. Gaudron relative à la construction d'un puits public au Bourg de Rœye, est renvoyée à la commission des travaux publics. - A cette commission se joindront M. Poincaré, Gaudron et le maire communal. - Révision de la

Arrêté réglementant l'eau dans les fontaines et puits communaux. - M. le Maire donne lecture d'un arrêté relatif à la réglementation de l'eau dans les fontaines & puits communaux du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre.

de chaque année. — Quiconque voudra prendre de l'eau
dans les fontaines ou puits communaux de Sigets ci-après,
devra préalablement demander une autorisation écrite à
la Mairie. — Fontaine et puits communaux.

- 1^e Fontaine des cabastions au Rozeys.
- 2^e Fontaine de Launay à St Paul.
- 3^e Fontaine de la Galotière, à la Flondière.
- 4^e Fontaine entre la Grand' Haie & la Petite-Lande.
- 5^e Puits du cimetière de Rozeys.

Echange de la Galotière. — M^e Patriy, rapporteur de la commission des travaux publics, donne lecture de son rapport concernant les travaux à exécuter à l'échange de la Galotière. —

Le conseil accepte les travaux à exécuter suivant le devis de M^e le maire communal, lesquels s'élèvent à la somme de 300 francs. —

Chemin du Grand'Clos. — M^e le Maire dépose sur le bureau le projet de tracé du chemin rural N° 3 du Grand'Clos, compris entre le chemin vicinal ordinaire N° 7 et de celui de grande communication N° 58 ; il propose au conseil de demander aux propriétaires riverains du dit chemin d'abandonner leurs terrains suivant le projet de tracé pour la partie comprise entre chez M^e Lambert et le passage à niveau du chemin de fer, en outre de demander aux habitants du village du Grand'Clos n'ayant pas de terrain à abandonner, de faire une souscription. —

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal ; la commune s'engage à faire l'empierrage complet pour cette partie de chemin.

Tourniture de pierre cassée par Barré-Mailliocheau pour les chemins ruraux. — Le conseil autorise M^e le Maire à traiter avec M^e Barré-Mailliocheau pour la fourniture de 2 gabarres de pierre cassée de 700 à 800 mètres cubes chaume à raison de 6,50 francs le mètre cube déchargé et emmené sur les cales de Pont-Rousteau à Trentemoult.

Allée de la Gabarière. — Lettre de M^e Bodin. — En réponse à la lettre de M^e Bodin, le conseil maintient son arrêté de délibération (26 mai 1901), c'est à dire que les arbres formant l'allée de la Gabarière ne seront pas remplacés lorsque'ils périront.

Révision de la liste électorale du Tribunal de Commerce (1906) Nomination de Pellegrin. — Aux termes de la loi du 1^{er} Décembre 1883, le conseil procéde à la nomination de deux membres pour assister M^e le Maire à l'établissement de la liste des électeurs au Tribunal de commerce. — Sont nommés à cet effet : M^e Bourcier et Lancelot Félix.

Mémoire fourni par la Belle-Jardinière - M^e le Maire demande au conseil de vouloir bien voter la somme de 80^f pour subvenir aux frais d'habillement des gardes-champêtres et des gardiens de cimetières.

Le Conseil municipal vote cette somme (46^f pour le gardes-champêtre, montant du mémoire de la Belle-Jardinière et 34^f pour les gardiens de cimetières) soit 80^f qui sera pris sur les dépenses imprévues. Ensuite sur les 80^f une somme sera prélevée pour l'achat d'un hépiau-gardes-champêtres.

Hospitalisation de la veuve Lemé à la maison hospitalière de St-Paul - Le conseil accepte l'hospitalisation de la veuve Lemé à la maison hospitalière de St-Paul

Dénombrement de la population - Trais de Recensement - Le conseil municipal vote la somme de 526,50, pour frais de recensement en 1906, à prendre sur le crédit de 800^f porté au budget principal et admet la répartition suivante :

1 ^e aux 2 Secrétaire	270 ^f
2 ^e au Garde-champêtre	30-
3 ^e facture Debray	15-
4 ^e Imprimé	211,50
Total	586,50

Soutiens de famille - Le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de soutiens indispensables de famille des nommés : Foret Edouard - Baclot Armand - Neron et un avis très favorable à la demande du nommé Paquerneau Paul

Construction d'une buanderie - Ecole de filles de Reze' - M^e le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M^e Lervel, Directrice de l'école de filles de Reze', relative à la construction d'une buanderie dans la dite école -

A la majorité des membres présents le conseil vote l'instauration d'une buanderie.

La commission des travaux publics est chargée de déterminer l'emplacement convenable pour établir cette buanderie.

P. Clergeau Chambaud A. Morel Drano
P. Poyer L. Bourgat M. Morel Z. 1
C. Leyraud J. Babaud D. Moullane M. Pichoty
P. Babonneau Z. Gaultier J. Bertrand
P. Lemerte L. Vauvillon X